

Elections professionnelles 2022 : Alerte aux électeurs exerçant dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Des collègues nous rendent compte des difficultés qu'ils ont rencontrées pour voter au CSAM du MESR et la CAPN du MEN. Certaines universités ont externalisé la gestion des votes locaux auprès de prestataires privés. Les collègues qui se connectent à ces plateformes n'y trouvent donc pas les scrutins nationaux qui les concernent (CSAM du MESR et de la CAPN du MEN).

Pour voter à ces scrutins, il faut se connecter au portail élections :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur>

L'identifiant est l'adresse mél professionnelle de l'électeur. Il faut créer et noter le mot de passe élections.

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elections professionnelles 2022

Elections Professionnelles 2022

AIDE/FAQ

Accès au portail Élections

- Pour accéder au portail Élections, veuillez saisir votre **identifiant électeur** ;
- puis recopiez le **CAPTCHA** visible sur cet écran.

* : champ obligatoire

Identifiant *

Vous ne connaissez pas votre identifiant ?

Veuillez saisir le CAPTCHA ci-dessous :

4574

CAPTCHA *

RETOUR

CONNEXION

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Legifrance.gouv.fr Education.gouv.fr Gouvernement.fr

Service-public.fr Enseignementsup-recherche.gouv.fr

jeunes.gouv.fr Sports.gouv.fr Data.gouv.fr

Mentions légales | Accessibilité : partiellement conforme | Données personnelles | Conformité RGS | Gestion des cookies

Sélectionner une question personnelle dans la liste proposée, saisir la réponse et la noter. Pour ceux qui ne disposent pas du code de vote, il faut demander un réassort sur l'écran où ce code est demandé.

Pour le réassort, il faut donner sa réponse à la question personnelle et les 10 premiers chiffres de son numéro de sécurité sociale ou son NUMEN.

L'envoi du code de vote se fait par SMS (numéro de tel mobile à donner) ou par courriel à une adresse mél personnelle.

Attention, on ne dispose que de 120 secondes entre l'envoi de la demande de réassort et l'entrée du code de vote reçu par mél ou SMS.

Après entrée du code de vote, l'électeur a accès aux scrutins auxquels il peut voter.

Un électeur qui exerce dans l'Enseignement Supérieur ou la Recherche verra au moins le scrutin pour le **CSAM du MESR** et s'il est PRAG, PRCE, PLP, Professeur des Ecoles,

Professeur de l'ENSAM ou PsyEN, il verra aussi le scrutin pour la **CAPN du MEN**.
Attention à voter pour l'ensemble des scrutins proposés dans la liste.
Pour le vote au **CSAM du MESR**, le bouton de vote de la liste **SAGES-SNCL** est :



Pour la **CAPN du MEN**, le bouton de vote de la liste **SNCL-SIES-SAGES** est :



N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés à sages.syndicat@gmail.com.
Nous vous souhaitons un vote serein !